

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	14 247 680	4,06		15 720 000	638 232	4,06	638 232
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 141 646	4,39		2 050 000	89 995	4,39	89 995
Taxe d'habitation additionnelle	5 827 767	4,29		6 241 538	267 762	4,29	267 762
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 214 121	20,00		1 270 000	254 000	20,00	254 000
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					995 989	Total	1 249 989
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)					>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne	
							254 000

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)
	8	9	10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		4,06
Taxe foncière non bâtie additionnelle	995 989 995 989 = 1,0000		4,39
Taxe d'habitation additionnelle			4,29
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		20,00
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE unique ou de zone			(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
451 267	32 944	37 300	0	1 162 675	0	0	1 684 186

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023
1 249 989		1 684 186		2 934 175

À MAMOUDZOU

Le 13 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
CHRISTIAN PICHEVIN

À

Le

Pour le Groupement,

À

Le

Pour la Préfecture,



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS			2. BASES EXONÉRÉES			3. PRODUITS DES IFER		
Taxe foncière bâtie :			Taxe foncière bâtie :			a. Éoliennes et hydroliennes		
a. Personnes de condition modeste		0	a. Par le conseil communautaire		0	b. Centrales électriques		0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte		742 592	b. Par la loi		18 418 452	c. Centrales photovoltaïques		1 877
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)		0	Taxe foncière non bâtie :			d. Centrales hydrauliques		0
d. Locaux industriels		5 197	a. Par le conseil communautaire		0	e. Transformateurs électriques		0
Taxe foncière non bâtie		0	b. Par la loi (terres agricoles)		0	f. Stations radioélectriques		31 067
Taxe d'habitation :			c. Par la loi (autres)		3 449 123	g. Installations gazières et autres		0
a. Dotation pour perte de THLV		0	Cotisation foncière des entreprises :			5. RÉFORMES FISCALES		
b. Dotation pour Mayotte		370 760	a. Par le conseil communautaire		0	Taxe d'habitation :		
Cotisation foncière des entreprises :			b. Par la loi		731 349	a. Fraction de TVA nationale (%)		0,0002098582 %
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire		667	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION			b. TVA prévisionnelle		451 267
b. Base minimum		43 459	a. Hors résid. principales et log. vacants		6 241 538	6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX		
c. Locaux industriels		0	b. Logements vacants soumis à la THLV		0	a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national		26,56
d. Autres allocations		0				b. Taux plafond de 2023		53,12
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)		>>>				6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX		
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES						Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		
6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS						CFE unique ou de zone		
Taux maximum :						CFE éolienne		
a. De droit commun		17,26				>>>		
b. Dérogatoire		20,00				>>>		
c. Avec rattrapage						>>>		
d. Avec capitalisation		17,26				>>>		
e. Avec majoration spéciale		>>>				>>>		
Taux moyens pondérés :						6.5. DIMINUTION SANS LIEN		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie		18,94				Année antérieure à 2023 au titre de laquelle...		
b. En cas de changement de périmètre						a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN						b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
a. Taxe foncière bâtie		0,864154				Taux moyens de référence au niveau national :		
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		0,862791				a. Taxe foncière bâtie		38,28
						b. Taxe foncière non bâtie		50,44